ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 28 octobre 2026, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 2026-10 relatif à la demande de crédit de réalisation des travaux de liaison entre Ollon et Aigle**

  1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 5'268'000.- HT pour la réalisation pour les travaux de liaison des eaux usées d'Ollon.

  2. D'approuver le financement du projet tel que proposé.

- **Préavis n° 2026-11 relatif à la demande de crédit complémentaire d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle**

  1. D'accorder au CODIR un crédit complémentaire de CHF 100'000.- HT pour les études de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle.
  2. D'approuver la gestion conjointe des deux préavis 2029-06 et 2026-11 comme un seul projet, pour simplifier la gestion et le suivi financier.

  3. D'approuver le financement tel que proposé à savoir selon les dispositions du préavis 2019-06 (amortissement selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans)

- **Préavis n° 2026-12 relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle**

  1. D'accorder au CODIR un crédit complémentaire de CHF 220'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle ;
  2. D'approuver la gestion conjointe des trois préavis 2024-05, 2024-06 et 2026-12 comme un seul sujet, pour en simplifier la gestion et le suivi financier ;
  3. D'approuver le financement tel que proposé.

- **Préavis n° 2026-13 relatif à la fusion du préavis 2024-03 concernant le crédit de réalisation pour la station de prétraitement des eaux usées à Leysin avec le préavis 2026-04 concernant la demande d'un crédit de réalisation des travaux de construction du déversoir d'orage et des aménagement connexes**

  1. D'approuver la gestion conjointe des deux préavis 2024-03 et 2026-04 comme un seul projet, avec un crédit total de CHF 1'874'730.- HT pour la réalisation de la station de prétraitement des eaux usées de Leysin et du déversoir d'orage.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune, siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Demeure réservé l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Conseil de direction de l'AERA

La Présidente

M. Allora

Le Secrétaire

S. Chemouny

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**